



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Accompagnement au Changement en faveur des Transitions Environnementales (ACTE)

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public , Laboratoire de recherche , Organisation professionnelle

Domaines secondaires

Environnement , Économies d'énergie , Énergies renouvelables , Climat , Biodiversité , Littoral

Cet appel à projets vise à faire émerger et soutenir des actions d'accompagnement au changement en faveur de réalisations concrètes au service de la transition écologique et énergétique.

Échéances

Date limite de dépôt des dossiers : 31 octobre 2023.

Date de prise de décision : Mars 2024

Objectifs

L'appel à projet ACTE vise à faire émerger et soutenir des actions d'accompagnement permettant le passage à l'action en faveur de réalisations concrètes au service de la transition écologique et énergétique. Portées au sein des territoires par des associations, des collectivités ou des entreprises privées, ces actions doivent viser le changement de comportements et de pratiques en matière d'environnement.

Ce dispositif a pour objectifs :

d'interpeller et de mobiliser les acteurs clés en capacité d'agir efficacement pour les transitions environnementales
de déclencher dans les territoires le passage à l'action en faveur des transitions.

Bénéficiaires

L'appel à projets est ouvert :

aux entités de droit public (communes et leurs groupements, établissements publics, etc)
aux entités de droit privé (acteurs socio-économiques dont entreprises, coopératives, fondations, associations...) à l'exclusion des personnes physiques.

Montant

Le montant du cofinancement régional est compris entre 3 000 € et 20 000 €

Le taux d'intervention financier de la Région est plafonné à 80 % de l'assiette éligible.

Dépenses éligibles :

Charges de personnel
Frais de déplacement ou de mission
Frais de structure plafonnés à 15 %
Prestations de services (dont location)
Frais de communication
Achat de petits matériels ou de consommables

Critères de sélection

Les critères étudiés sont les suivants :

Pertinence du projet et impacts positifs significatifs sur le changement en faveur des transitions environnementales
Échelle du projet
Cohérence du projet
Efficience du projet (méthodes et moyens)

Ancrage territorial et partenaires mobilisés
Pérennité dans le temps du projet et des actions proposées
Caractère reproductible du projet.

Comment faire ma demande ?

Les dossiers de candidature doivent être établis en renseignant le formulaire téléchargeable sur cette page.

Les dossiers de candidature complets doivent ensuite être envoyés sous forme dématérialisée à l'adresse suivante : acte@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants

Service Relation aux Usagers

05.49.38.49.38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption